



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Dans le cadre de ses 100 ans, la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71) organise un concours photos. Il est **gratuit et ouvert à tous du 30 janvier au 10 mars 2024**.

1. Organisation

Organisé par la FDC 71, ce concours photos cherche à mettre en valeur nos territoires, notre culture, notre passion et nos valeurs.

Trois catégories ont été retenues :

- Faune & Flore
- Scène de chasse
- Paysage

Les photos doivent être **obligatoirement** prises en Saône et Loire. La participation à ce concours implique l'acceptation entière du règlement par le candidat. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

2. Les catégories

Pour chaque catégorie les sujets peuvent être choisis librement dès l'instant où les photographies traitent des thèmes :

- **Faune & Flore :**

Le choix du sujet est libre, tant qu'il concerne la faune ou la flore.

- **Scène de chasse**

Le thème "Scène de chasse" peut comprendre tous types de chasses, la recherche au sang, les formations mais également des scènes de vie et d'échanges entre chasseurs et leurs chiens.

- **Paysage**

Il est possible de présenter des ambiances paysagères (campagne, forêt, cours d'eau...).

3. Participation

La compétition est ouverte aux photographes amateurs à l'exclusion des organisateurs du concours (personnels et élus fédéraux) et des membres du jury.

Chaque candidat peut présenter au maximum 2 photos par catégorie.

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- être l'auteur de la photo,
- manifester un intérêt pour la nature dans le respect de son environnement et de son éthique,
- faire preuve d'un comportement respectueux envers les espèces photographiées.

Une personne mineure participant doit impérativement être inscrite par l'intermédiaire de ses parents. Sa participation relève de l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale.



Chaque participant garantit être l'unique auteur des photographies qu'il soumet et détient les droits de propriété intellectuelle y afférents, ainsi que les informations transmises relatives aux sujets sont exactes et pertinentes. L'auteur certifie qu'elle(s) ne porte(nt) pas atteinte au droit d'un tiers et qu'il fera son affaire de toute réclamation ou revendication introduite par un ou des tiers au titre du droit à l'image. La FDC 71 ne pourra être tenue responsable des entraves à ces droits.

Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, à autoriser la reproduction et la diffusion par la FDC 71 en toutes occasions et par tous moyens médiatiques, notamment dans le cadre de la promotion de la chasse, dans sa revue, sur son site Internet, ainsi que sur tout support lié à la communication. Les photographies seront exposées en 2024 lors de l'Assemblée Générale et aux manifestations cynégétiques. La FDC 71 s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif.

4. Transmission des photographies à la FDC 71

Merci de fournir les photographies au format JPEG haute résolution, 300 DPI minimum, sans marge ni inscription (les diapositives ou les tirages papier ne sont pas acceptés) au plus tard le 10 mars 2024 par e-mail à l'adresse suivante fdc71@chasseurdefrance.com en fichier joint ou via une plate-forme de téléchargement de gros fichier (ex : WeTransfer...), **sans oublier le bulletin de participation**. Pour les participants mineurs, l'autorisation des parents est à donner (voir le bulletin de participation).

L'objet de l'e-mail : "Concours photos 100 ans"

Le corps de l'e-mail : comprendra :

- Le nom et prénom du participant
- Le thème choisi et le nombre de photographies affiliées au thème (max 2)
- Un titre et un commentaire de 2 lignes maximum par photographie
- La date (ou l'année) et le lieu de la prise de vue pour chacune des photographies présentées
- Le nom des fichiers devra être renommé de la façon suivante : **catégorie_nom de famille_numéro de la photo**

Exemple pour le corps de l'e-mail :

NOM Prénom : MARTIN Jean

Thème : SCÈNE DE CHASSE

PHOTOGRAPHIE N°1- Chasse d'hiver au lever du soleil (titre) : Chasseur se déplaçant avec son chien de chasse à la recherche du capucin. (Description)

Date : novembre 2021 Lieu : Viré (71)

Nom du fichier : Scenedechasse_martin_1.jpg

Si des photographies sont envoyées sans rapport avec le concours, elles seront non validées et supprimées. Sur des sujets pouvant faire l'objets de délits, une plainte auprès des services compétents sera portée.



5. Jury et résultats

Le jury composé d'élus et personnels de la FDC 71 ainsi que de responsables associatifs de chasse spécialisée procédera à la sélection des meilleures photographies, dans le respect des règles d'anonymat. Seront élues la meilleure photo pour chacune des 3 catégories. Un prix spécial Jeunes sera également décerné pour la meilleure photo présentée par les jeunes participants (moins de 15 ans). Le jury est souverain, sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les participants seront informés des résultats par mail avant le 20 mars 2024. La FDC 71 se réserve le droit de communiquer les résultats avec les différents supports de communication (site internet, newsletter, revue, journal...). La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La FDC 71 ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté le concours était reporté, modifié ou annulé.

6. Remise des prix

Les vainqueurs du concours seront informés du résultat par mail et seront invités à assister à l'assemblée générale de la FDC 71 du 6 avril 2024 où la remise des prix aura lieu. La présence à l'assemblée générale est indispensable pour récupérer le prix obtenu.

Les 4 gagnants des 3 catégories et du prix spécial Jeunes seront récompensés par :

- Un encadrement d'un tirage de leur photographie gagnante au format 30 x 40 (en fonction du format d'origine),
- Un chèque-cadeaux d'une valeur de 150€.

La remise des prix sera organisée lors de l'Assemblée générale de la FDC 71 le 6 avril 2024 à Mâcon (Conseil Départemental de Saône et Loire, Espace Duhesme - Atrium Bâtiment Saône, 18 rue de Flacé, 71026 MACON Cedex 9)



Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Concours photos 100 ans

A vos objectifs !
Faune & Flore
Scène de chasse
Paysage
Prix spécial jeunes

CONCOURS GRATUIT
&
OUVERT À TOUS

Du 30 janvier au 10 mars 2024

RÈGLEMENT ET INFORMATION
www.chasse-nature-71.fr

Bonne chance à tous !



BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postale : Ville :

Tél. : E-mail :@.....

	Titre de la photographie	Commune Date ou année	Description
Faune & Flore Photo n°1	-		
Faune & Flore Photo n°2			
Scène de chasse Photo n°1			
Scène de chasse Photo n°2			
Paysage Photo n°1			
Paysage Photo n°2			

- J'autorise la FDC 71 à publier et exposer les photographies que je mets à sa disposition sans contrepartie.
- J'accepte de façon intégrale le règlement du "Concours photos 100 ans" de la FDC71 consultable sur son site internet.
- J'atteste sur l'honneur que toutes les œuvres déposées sont des originaux issus d'une production personnelle.

Pour les mineurs :

Je certifie, M. ou Mme....., être le parent ou tuteur légal du participant mineur et l'autorise à participer au présent concours.

Date :/...../2024

Lieu :

Signature :

Bulletin de participation et photos à renvoyer à la FDC 71 entre le 30 janvier et le 10 mars 2024 à la FDC 71 par mail à fdc71@chasseurdefrance.com ou par courrier à FDC 71 - Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins – CS 90002 – 71260 Viré